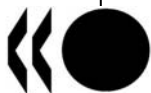


Non classifié

C/MIN(2008)2/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

04-Jun-2008

Français - Or. Anglais

CONSEIL

C/MIN(2008)2/FINAL
Non classifié

Conseil au niveau des Ministres, 4-5 juin 2008

**DECLARATION MINISTERIELLE DE L'OCDE SUR LA COHERENCE DES POLITIQUES AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT**

(adoptée par les Ministres des pays de l'OCDE lors du Conseil au niveau des Ministres, le 4 juin 2008)

JT03247174

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

1. Nous, ministres des pays de l'OCDE* rassemblés à Paris les 4 et 5 juin 2008 pour la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, rappelons que le succès de la lutte contre la pauvreté passe par l'application, dans tout un éventail de domaines allant de l'économique au social en passant par l'environnement, de politiques qui se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle il importe de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement (CPD).

2. Nous constatons avec satisfaction que les mécanismes organisationnels mis en place pour promouvoir la cohérence des politiques s'améliorent, à l'OCDE aussi bien qu'au niveau des pays, comme en attestent, en autres, les examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE sur les progrès dans la voie de l'engagement politique, d'une meilleure coordination, du renforcement des capacités d'analyse et du suivi des résultats.

3. Parallèlement, nous notons que la mondialisation a accru l'interdépendance économique entre les pays, de même qu'entre nos politiques de développement et d'autres domaines de l'action publique.

Au vu de ces éléments :

4. Nous réaffirmons notre ferme adhésion au principe de la cohérence des politiques au service du développement et en soulignons l'importance pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, à commencer par ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire (les OMD)¹.

5. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour faire en sorte que les questions de développement soient prises en compte dans l'ensemble des politiques pertinentes, entre autres par des analyses d'impact plus poussées et une meilleure coordination des politiques au niveau à la fois des différents pays et de la zone de l'OCDE, en tenant compte en particulier de l'impact sur les objectifs de développement internationaux de nos décisions touchant l'environnement, l'agriculture, la pêche, l'économie et la finance, ainsi que de nos politiques dans les domaines des échanges, des migrations, de la sécurité, de l'énergie, de la science et de la technologie.

6. Nous encourageons l'OCDE, grâce à ses compétences pluridisciplinaires inégalées, à continuer de nous aider à mieux appréhender la dimension développement des politiques des nos pays et leurs conséquences pour la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à continuer d'élaborer des pratiques optimales et des orientations pour la promotion de la cohérence des politiques au service du développement et de meilleures méthodes d'évaluation des résultats obtenus en la matière. Nous invitons en particulier les comités concernés à identifier les liens existant entre les différents domaines des politiques publiques et à présenter des exemples d'avantages mutuels ou de compromis associés à la cohérence des politiques au service du développement.

7. Nous nous engageons à resserrer le dialogue entre les pays de l'OCDE et les pays partenaires afin de partager des données d'expérience concernant les effets sur le développement des politiques suivies par nos pays ainsi que la pertinence accrue de la cohérence des politiques au service du développement pour les pays en développement eux-mêmes, dans l'esprit de partenariat mutuel convenu lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement.

8. Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande cohérence et d'un renforcement de la coopération entre les divers dispositifs internationaux et les différentes institutions internationales afin

* Les Ministres d'Estonie et de Slovaquie ont adhéré à cette déclaration au nom de leur gouvernement le 4 juin 2008.

¹ Approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000 et réitérée le 24 octobre 2005 au Sommet mondial de 2005.

d'assurer un large partage des effets positifs de la mondialisation et de relever les défis et d'optimiser les bénéfices dont elle s'accompagne.

9. Nous nous déclarons déterminés à œuvrer à une meilleure sensibilisation aux questions se rapportant au développement et à la sécurité humaine, ainsi qu'à renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile de manière à accroître le soutien du public pour la cohérence des politiques au service du développement.

10. Nous convenons que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 appelle des mesures concertées concernant le volume aussi bien que la qualité de l'aide. La plupart des membres de l'OCDE et l'Union européenne se sont déjà fixé des objectifs d'accroissement de leur aide publique au développement à l'horizon 2010. La cohérence des politiques au service du développement peut sensiblement amplifier les effets des ressources au développement et contribuer ainsi aux OMD. Si des politiques conçues de façon à être propices au développement accroissent l'impact de l'aide, une aide bien ciblée sur des secteurs économiques clés contribue à créer un environnement favorable à la croissance.

11. Nous réaffirmons notre adhésion aux principes énoncés en 2005 dans la Déclaration de Paris². Nous nous appliquerons à affermir et élargir en toutes occasions le consensus en faveur d'une réforme de l'acheminement et de la gestion de l'aide et en faveur d'une amélioration de l'efficacité de l'aide et des résultats en matière de développement et sommes résolus à faire du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit avoir lieu à Accra du 2 au 4 septembre 2008 une étape décisive dans cette voie.

²

www.oecd.org/dac/parisdeclaration